LE PETIT JOURNAL DE SAINT-SALVADOUR

Numéro 21 - avril 2025

Bonjour à toutes et à tous,

Nous nous apprêtons à commémorer le 80ème anniversaire de la fin de la 2ème guerre mondiale. Depuis 80 ans, malgré plusieurs conflits, un ordre mondial s'était établi, garant notamment de paix entre la très grande majorité des nations. Or depuis ce début d'année, cet équilibre semble de plus en plus fragile : pas un jour sans une nouvelle surprenante. Si je me réfère aux discussions que je peux avoir avec les administrés que je rencontre, nous partageons une très grande inquiétude.

Cependant la vie continue. Les associations de la commune ont tenu leurs assemblées générales et travaillent à l'organisation de manifestations qui participeront, comme toujours, au "bien vivre ensemble".

Nous avons également eu le plaisir d'accueillir l'assemblée générale du comité de jumelage et l'amicale des pompiers de Seilhac a organisé son traditionnel repas de la "Sainte Barbe" à la Ferme du Léondou.

L'équipe municipale a voté le compte administratif qui démontre que les finances de la commune restent saines.

Le budget primitif, le dernier de cette mandature, sera voté le 8 avril, dans le contexte général que chacun connait.

Gageons que le printemps nous apporte un peu de sérénité !!!

Et surtout portez-vous bien !!!

Très cordialement
Votre Maire
Pierre-Marie CAPY

Compte rendu du conseil municipal du mardi 11 février 2025 à 19 h

Présents : MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.
Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, WENZ Delphine.

Absente, excusée avec pouvoir : Mme SENECHAL Dominique donne procuration à Mme WENZ Delphine

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 3 décembre 2024.

DÉLIBÉRATIONS :

- 2025-01 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde :

  La loi de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels.

  En effet, le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus ou potentiels.

  Il est mis en œuvre pour faire face à un évènement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur, soit par le Maire soit par le Préfet.

  Après une présentation du document finalisé aux membres du conseil municipal et après en avoir délibéré, ce Plan Communal de Sauvegarde est approuvé à l'unanimité.

- 2025-02 : Mise en place d'un compte épargne temps :

  Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le dispositif du compte épargne-temps (CET) institué dans la fonction publique territoriale est mis en place au bénéfice des agents publics de la collectivité et leur permet d'épargner, dans une certaine limite fixée par les textes, des jours de congés ou ARTT non utilisés.

  Il appartient donc à l'assemblée délibérante, après avoir reçu l'avis favorable du Comité Social Territorial, de fixer ces modalités de mise en œuvre.

  Accord du conseil municipal à l'unanimité.

- 2025-03 : Participation aux dépenses de la FDEE19 pour l'année 2025 :

  Comme chaque année, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19) sollicite une participation de la commune de 909 € au titre de l'année 2025.

  Le conseil municipal est donc invité à délibérer afin d'accepter, soit la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée), soit d'opter pour l'inscription au budget de cette participation qui serait alors à la charge de la commune.

  Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, comme les années précédentes, la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la contribution fixée par la FDEE19 (participation fiscalisée).

- 2025-04 : Demande de subvention DETR :
  Tranche 1 : rénovation de bâtiments communaux en liaison avec le projet de valorisation de l'œuvre d'Antoine PAUCARD

  Le coût prévisionnel du projet s'élève à : 350 000 € H.T, soit 420 000 € TTC.

  Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet est également éligible à des aides de l'Etat.

  Plan de financement global :

Dépenses *(maîtrise d'œuvre, travaux)*	
H.T	**T.T.C**
350 000 €	**420 000 €**

  Répartition :

Etat	Région	Département	Autofinancement
157 500 € HT	61 500 € HT	61 000 € HT	70 000 € HT

  Dans un premier temps, il s'agit d'effectuer la rénovation des toitures.

  Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec huit voix pour et trois abstentions, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :

  - solliciter une subvention DETR d'un montant de 157 500 € auprès de la préfecture de la Corrèze pour le financement de ces travaux.
  - faire établir des devis pour la réfection de la toiture.
  - signer les documents se rapportant à ce dossier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION :

- Participation de la commune à la mutuelle des agents dans le domaine de la santé :

  Monsieur le Maire informe les membres du conseil que, conformément à la réforme relative aux garanties de protection sociale complémentaire notamment dans le domaine de la santé, les employeurs publics territoriaux devront contribuer, à compter du 1er janvier 2026, au financement des garanties d'assurance de la protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir les risques santé.

  Les collectivités pouvant manifester leur intention de se joindre à la procédure de mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Corrèze, il a été décidé, après en avoir délibéré :

  - de retenir cette procédure et de conventionner avec le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.
  - d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tout acte en conséquence.

QUESTIONS DIVERSES :

1. **Projet de création d'un emploi de Rédacteur Territorial** dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie, suite à l'adoption de la loi du 30 décembre 2023.

2. **Baignade :** pas de surveillance en 2024 en raison des difficultés de recrutement d'un maître-nageur par le SDIS. Lors du prochain conseil municipal, il sera proposé de réfléchir à la pertinence de reconduire la surveillance de la baignade pour l'année 2025.

3. **Bornage de terrain :** depuis de nombreuses années le chemin rural reliant l'impasse du Moulin de Peyrat à la Route de la Vimbelle a un usage ne correspondant pas au tracé initial mentionné sur le cadastre. Le propriétaire de la parcelle concernée souhaite légitimement régulariser la situation. Accord du conseil municipal, qui regrette cependant ces modifications de tracé sur des chemins ruraux.

4. **Aides aux associations de la commune :** une réflexion concernant les modalités et les montants d'attribution des subventions devra être menée avec les associations lors d'une prochaine réunion.

5. **Mise en œuvre du Compte Financier Unique (CFU) :**
   Document obligatoire à compter de 2026 se substituant au compte administratif et au compte de gestion et qui nécessite en amont une dématérialisation totale de l'ensemble des documents budgétaires.

6. **Prochaines réunions de conseil municipal :**
   - Vote du compte administratif : mardi 11 mars 2025
   - Vote du budget : mardi 8 avril 2025
     Un rendez-vous est par ailleurs prévu à ce titre avec les services de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) le mardi 18 mars 2025.

Compte rendu du conseil municipal du mardi 11 mars 2025 à 19 h

Présents : MM. CAPY Pierre-Marie, LEYRAT Franck, ACCOU Maxime, BIZET Gérard, DEBRET Guillaume, FUENTES David.
Mmes COURTOIS Audrey, JEGO Stéphanie, MAGNAUDEIX Chrystelle, SENECHAL Dominique, WENZ Delphine.

Secrétaire de séance : Mme MAGNAUDEIX Chrystelle.
Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente du 11 février 2025.

DÉLIBÉRATIONS :

- 2025-05 : Approbation du compte de gestion 2024 :

  Après une présentation, par Monsieur le Maire, du Compte de Gestion 2024 au conseil municipal, il en ressort les éléments suivants :

  - Excédent de fonctionnement de 147 861,69 €.
  - Excédent d'investissement de 34 107,67 €.
  - Résultat positif de clôture de l'exercice 2024 de 181 969,36 €.

  Au vu de ces informations, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte de gestion 2024.

- 2025-06 : Vote du compte administratif 2024
  et
- 2025-07 : Affectation des résultats du compte administratif 2024

  Pour ces points à l'ordre du jour, la séance est présidée par le doyen d'âge, M. Gérard BIZET.
  Le compte administratif est présenté par Mme Audrey COURTOIS.

  Il ressort de ce bilan que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 147 861,69 € et un excédent d'investissement de 34 107,67 €.

  Par conséquent il est reporté au budget primitif 2025 les sommes suivantes :

  - 147 861,69 € en recettes de fonctionnement
  - 34 107,67 € en recettes d'investissement.

  Vote à l'unanimité du conseil municipal, Monsieur le Maire n'y prenant pas part.

  A l'issue de ce vote, Monsieur le Maire, souhaite prendre la parole pour préciser que le résultat global de clôture de l'exercice passe de 172 637,83 € en 2023 à 181 969,36 € en 2024 malgré une dépense imprévue de 8 550,70 € relative à des impayés de portage de repas à l'ancienne Fondation.

- <u>2025-08 : Création d'un emploi de Rédacteur Territorial</u> :

  Comme abordé lors du conseil municipal du 11 février 2025, dans le cadre de la revalorisation du métier de secrétaire de mairie et suite à l'adoption de la loi du 30 décembre 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide la création à compter du 1er juin 2025, d'un emploi permanent de Secrétaire de Mairie dans le grade de Rédacteur Territorial relevant de la catégorie hiérarchique B à raison de 28 heures hebdomadaires.

<u>QUESTIONS DIVERSES :</u>

1. Baignade : projet de recrutement d'un maître-nageur pour l'année 2025.
   Relance du SDIS pour la recherche d'un surveillant de baignade.
   En parallèle, projet de diffusion d'une offre d'emploi temporaire sur un site dédié.

2. Les colonnes semi-enterrées pour le tri de l'ensemble des déchets seront installées rue du 3 Mai 1944, en face de la salle polyvalente, sur une parcelle appartenant au Conseil Départemental.
   Les travaux sont prévus d'ici la fin du mois de mars.

3. Les travaux d'enfouissement d'un réseau d'ENEDIS commenceront début septembre.

INFOS EN VRAC

Samedi 11 janvier : VISITE DE M. FRANÇOIS HOLLANDE

Le député de la circonscription et ancien Président de la République, M. François Hollande, est venu en visite à Saint-Salvadour. À sa demande, un rapide moment convivial a été organisé à la ferme du Léondou.
Après une visite de l'espace Paucard, une réunion avec les élus disponibles s'est déroulée à la mairie afin de faire le point sur le projet de valorisation de l'œuvre d'Antoine Paucard, dossier dont il a pris connaissance avec intérêt et qu'il s'est engagé à suivre.

Dimanche 12 janvier : VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Monsieur le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale ont organisé la traditionnelle cérémonie des vœux : en préambule, Pierre-Marie CAPY a remercié les participants, tout particulièrement les nouveaux habitants, invités individuellement, les représentants des associations et les agents municipaux.

Il a relaté les principaux dossiers de l'année 2024 et tracé des perspectives pour cette année 2025, qui sera la dernière année pleine du mandat.
Il s'est félicité de la fin du différend qui opposait la commune à celle de Seilhac au sujet des frais de scolarité pour les deux dernières années.
Il a ensuite fait le point sur le dossier compliqué du projet de valorisation de l'œuvre d'Antoine PAUCARD : en effet, si le Conseil Régional et le Conseil Départemental se sont engagés fermement, les aides de l'état ont beaucoup de mal à se concrétiser, malgré une visite très constructive de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture le 6 décembre. Il a également évoqué, sur le même sujet, la visite de M. François HOLLANDE.

En conclusion, il a souhaité une bonne année 2025 aux participants, malgré une conjoncture nationale et internationale anxiogène, et a une nouvelle fois insisté sur la notion du "bien vivre ensemble", autour de l'équipe municipale, des agents et des associations.

Cette cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur où chacun a pu apprécier les amuse-bouches concoctés par La ferme du Léondou.

Lundi 13 janvier : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION « DÉTENTE ET AMITIÉ »

Le président Jacques MAZEAUD a remercié les participants, en précisant que l'association comportait 39 adhérents (17 étaient excusés et 3 étaient absents). Avant de passer la parole à Marie-Noëlle BARRAT, secrétaire, il a fait part de sa grande satisfaction concernant la "rando des fours" et en revanche fait part de sa grande déception concernant la faible participation au loto organisé en octobre 2024.

La secrétaire a fait le bilan des activités 2024 : randos hebdomadaires le mercredi à 10 h et le vendredi à 9 h sur la commune, avec parfois des sorties hors commune, accompagnées la plupart du temps d'un repas au restaurant ou d'un pique-nique, jeux de société le lundi après-midi et cours d'anglais le mardi matin.

Cette année, un voyage a été organisé dans le Gers, à la charge exclusive des participants.
Le repas annuel a eu lieu à la ferme du Léondou.

La trésorière Claudine MORNETTAS a retracé le bilan financier.
La cotisation reste inchangée à 12 euros (dont 7 € à ''génération mouvement'').

Les activités évoquées au bilan seront reconduites en 2025.

Une réflexion sur d'autres activités sera menée en bureau. Ce dernier restant d'ailleurs inchangé.

Cette assemblée générale s'est conclue autour d'un copieux casse-croûte apporté par les participants.

Samedi 18 janvier : VŒUX DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

Le président Jocelyn LABROUSSE a adressé ses remerciements aux membres présents, en particulier les représentants de la municipalité et des associations. Il a vivement regretté l'absence des agriculteurs qui autorisent la chasse sur leurs propriétés. Il a fait le bilan des animations proposées en 2024 : repas à emporter, journée concours de pêche et de pétanque, repas choucroute, participation au marché de Noël. Il s'est d'ailleurs félicité de la journée "rando des fours"
co-organisée avec les associations « Détente et Amitié » et « le p'tit marché » et espère vivement que cette manifestation soit reconduite.

Il a informé l'assistance d'un projet d'une manifestation d'envergure en juillet prochain.

Cette réunion s'est conclue par un apéritif convivial.

Samedi 25 janvier : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION « SAINT-SALVADOUR ANIMATION »

La présidente Sandra LEYRAT, entourée du bureau de l'association, a remercié l'ensemble des personnes présentes. Le rapport moral, le bilan des activités 2024 ainsi que le bilan financier ont été présentés.

Le bureau étant en place depuis 3 ans, il a démissionné, conformément aux statuts.

Il a été précisé que le calendrier des activités 2025 serait élaboré lors de la prochaine réunion de bureau.

La réunion s'est conclue par un apéritif amical.

Jeudi 13 février : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DU « P'TIT MARCHÉ »

A l'issue du marché hebdomadaire, la Présidente Jessica ACCOU a débuté cette assemblée générale en rappelant l'objectif de l'association, à savoir de favoriser la dynamique locale et de créer du lien, tout cela grâce notamment à la présence assidue des producteurs et artisans et des fidèles clients.

Parmi les évènements organisés en 2024, il fallait retenir le marché d'hiver, le marché de printemps, la « rando des fours » en parfaite collaboration avec l'association « Détente et Amitié » et la société de chasse, le marché avec fanfare à l'occasion de la fête de la musique, le marché d'automne avec son traditionnel concours de soupe et enfin le marché de Noël.

Il a également été précisé que l'association comptait en 2024 38 adhérents. Le tarif d'adhésion minimum de 5 € a été reconduit lors de cette assemblée générale et bien qu'importante pour l'activité de l'association, cette adhésion n'en reste pas moins facultative pour exposer ou faire ses achats.

Le rapport financier a ensuite été présenté.

En ce qui concerne les projets à venir, l'année 2025 verra les évènements de 2024 reconduits, avec l'organisation d'évènements supplémentaires dont la nuit des étoiles, annulée en 2024, pour cause de météo.

Cette assemblée générale s'est conclue autour d'un pot de l'amitié préparé par les bénévoles.

Samedi 1er mars :

OUVERTURE DE LA PÊCHE

Sous un beau soleil et avec une température très fraiche, 15 pêcheurs étaient au rendez-vous : venus de Saint-Clément, Espartignac, Uzerche, Brive et même de Limoges, avec hélas un seul habitant de Saint-Salvadour. Certains ont réalisé quelques belles prises, malgré, d'après eux, une météo peu favorable.

REPAS POT AU FEU ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION « SAINT-SALVADOUR ANIMATION »

Une centaine de convives s'est retrouvée pour participer à cette manifestation et renouer avec une tradition ancienne : un repas pot au feu aux alentours de mardi-gras. Chacun a pu déguster la soupe au vermicelle, accompagnée, pour certains, du traditionnel "chabrol", "lou bulli" et ses légumes, le fromage et le dessert. Cette soirée était animée par Mario Macaluso, qui, comme à son habitude, a su créer une magnifique ambiance. Bravo et merci à l'équipe de Sandra LEYRAT.

Jeudi 27 mars : CONCERT GRATUIT PROPOSÉ PAR L'ASSOCIATION « LE P'TIT MARCHÉ »

Le traditionnel marché hebdomadaire était suivi d'un moment convivial de petite restauration, en attendant le concert gratuit de chansons françaises : "le p'tit bal perdu" avec Louise et Denis.
Du récent à l'ancien, de l'ancien au récent, de Brel, Montand, Piaf à Zaz et Mathieu Chedid, en passant par Nougaro, Gainsbourg , Cabrel, et bien d'autres, ce furent deux heures pendant lesquelles Denis à la guitare, Louise au violon et au chant, ont enchanté les participants.

Belle initiative de l'équipe de la présidente Jessica ACCOU.

Le saviez-vous ?

Abrial, per los paisans, quò es lo retorn dins los champs	*Avril, pour les paysans, c'est le retour dans les champs*
Prenetz vòtre bigòs, l'auselon chanta dins los bòscs	*Prenez votre « bigos », l'oiseau chante dans les bois*
Los poms, los randaus somblon daus rampaums,	*Les pommiers, les haies semblent des bouquets,*
Los prats d'alentorn son croberts de flors,	*Les prés alentours sont couverts de fleurs,*
Las filhas e los garçons se'n van a l'ombra daus boissons	*Les filles, les garçons vont à l'ombre de buissons*
E lo cocut de retorn chanta de novelas amors	*Et le coucou de retour chante de nouvelles amours*

« La chanson des mois » Antoine Paucard

Voilà le printemps ! Alors, vous avez sorti le « bigos », le râteau et le croc, la grelinette, la binette et la serfouette, le tire-racine, le dresse-bordure et la fourche-bêche, la faux, le louchet et la houe, l'arrosoir, le plantoir et le grattoir ?
Alors, bon jardinage !

Bon à savoir

LA FIBRE : SOYONS VIGILANTS !!!

Un incident survenu fin janvier a permis de se souvenir de la responsabilité de chacun.

En effet une entreprise de débardage de bois a malencontreusement arraché un câble « route des Monédières ». Cette entreprise a immédiatement alerté la mairie et l'opérateur. Il aura fallu une semaine et de nombreux appels pour que la réparation soit effectuée.

Au-delà de cet incident, il a été rappelé que toute détérioration de la fibre engendre automatiquement une enquête de responsabilité. Par conséquent, toute dégradation due à la chute de branche ou d'arbre génère la poursuite du propriétaire : il faut donc veiller à l'élagage.

Agenda des associations

Samedi 12 avril : soirée karaoké organisée par l'association « Saint-Salvadour Animation »

Samedi 26 avril : repas à emporter proposé par la société de chasse

Jeudi 15 mai : marché de printemps organisé par l'association « Le p'tit marché »

Samedi 17 mai : concert de violoncelles proposé par l'école de musique et organisé par Tulle Agglo

Samedi 24 mai : rando des fours co-organisée par les associations « Détente et Amitié », « Le p'tit marché » et la société de chasse.

Samedi 28 juin : feu de la Saint-Jean organisé par l'association « Saint-Salvadour Animation »

Commémorations

Samedi 3 mai : tragédie de la Servantie

- 9 h 30 : randonnée du souvenir. Rendez-vous au village de la Servantie
- 11 h : cérémonie au monument aux morts puis au cimetière

Jeudi 8 mai à 11 h : cérémonie du 80ème anniversaire de la fin de la 2ème guerre mondiale

****